

À TOUS LES CANDIDATS INTÉRESSÉS

BAR-LE-DUC, le 22 janvier 2026

LJ : SASU LA RENAISSANCE
05-Actifs corporels - incorporels
BDU/CCO /65500
Liquidation Judiciaire : 17/10/2025
Suivi par : Julien FLOT
jflot@berthelot-mj.eu

Madame, Monsieur,
Mon Cher Maître,

MANDATAIRES JUDICIAIRES
ASSOCIES

Geoffroy BERTHELOT
Professeur affilié
à Sciences Po PARIS

Dominique MASSELON

Bérénice DUBOC

Bérénice DUBOC
3 rue du Cygne
55002 BAR-LE-DUC
① 03.29.46.44.55
✉ bduboc@berthelot-mj.eu

✉ www.berthelot-mj.eu

BAR-LE-DUC
BETTANCOURT-LA-FERRÉE
GRASSE
GRENOBLE
ROANNE
ROMANS-SUR-ISERE
SAVIGNEUX

Suivant Jugement en date du 17/10/2025, le Tribunal de Commerce de BAR-LE-DUC a prononcé la Liquidation Judiciaire de la SASU LA RENAISSANCE, et j'ai été désignée aux fonctions de Liquidateur.

En application des dispositions de l'article L. 642-19 du Code de Commerce, je tente actuellement de trouver un repreneur pour le fonds de commerce suivant :

- Lieu d'exploitation : 13 Rue de la Halle – 55200 COMMERCY
- Activité : Bar, petite restauration
- Effectif : 0

Actifs composant le fonds de commerce :

• **Eléments incorporels :**

- Droit au bail commercial portant sur les locaux situés à COMMERCY, 13 Rue de la Halle, moyennant un loyer mensuel actuel de 1 400 €.

L'acquéreur devra s'assurer de prendre connaissance de l'intégralité des dispositions prévues au bail, avec une attention particulière sur la destination commerciale et une éventuelle clause de solidarité inversée.

Il prendra les locaux en l'état, et fera son affaire personnelle, le cas échéant, de leur mise en conformité avec la réglementation en vigueur.

Il assumera également, de manière générale, l'ensemble des conséquences afférentes à la situation locative.

- Enseigne, nom commercial, clientèle et achalandage y attachés.
- Bénéfice de la licence IV attachée à ce fonds.

- **Eléments corporels :**

Actifs corporels en pleine propriété, tels qu'inventoriés par la SELARL ANGLE DROIT NANCY-COMMERCY, Commissaires de Justice associés à COMMERCY, à l'exception des bien susceptibles de revendication, qui sont exclus du périmètre de la cession.

L'acquéreur prendra les biens en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de leur mise en conformité au regard de la réglementation applicable en vigueur.

Une vente isolée de ces actifs, de gré à gré, est envisageable, à défaut d'offre globale sur le fonds. L'acquéreur devra le spécifier dans son offre.

Seuls les éléments d'actifs expressément désignés ci-dessus sont susceptibles d'être cédés. Sont notamment exclus les contrats fournisseurs, les contrats de location, les crédits-bails, ect.

En conséquence, l'acquéreur devra, le cas échéant, faire son affaire personnelle de toute éventuelle reprise de ces contrats.

**MANDATAIRES JUDICIAIRES
ASSOCIES**

Geoffroy BERTHELOT
Professeur affilié
à Sciences Po PARIS

Dominique MASSELON

Bérénice DUBOC

Résultats des deux derniers exercices connus :

- ✓ Chiffre d'affaires au 30/09/2023 : 65 052 €
- ✓ Chiffre d'affaires au 30/09/2022 : 80 133 €

Si vous, ou l'un de vos clients, êtes intéressés par l'acquisition de cet actif, je vous invite à déposer entre mes mains votre **meilleure offre ferme et définitive, dénuée de toute condition suspensive, résolutoire ou autre, de nature à compromettre la réalisation de la cession**, avant le :

VENDREDI 20 FEVRIER 2026 à 12 HEURES

à l'adresse suivante :

SELARL BERTHELOT ET ASSOCIES
Maître Bérénice DUBOC
Mandataire Judiciaire
3 Rue du Cygne
55000 BAR-LE-DUC.

BAR-LE-DUC
BETTANCOURT-LA-FERRÉE
GRASSE
GRENOBLE
ROANNE
ROMANS-SUR-ISERE
SAVIGNEUX

Pour toute demande de visite, merci d'écrire à : jflot@berthelot-mj.eu / bduboc@berthelot-mj.eu.

Les pièces du dossier sont consultables sur le site internet de l'Étude www.berthelot-mj.eu, dans l'onglet "Actif" (réf dossier : 65500)

Pour être recevable, votre offre devra impérativement comprendre les éléments suivants :

1°) MONTANT DE L'OFFRE€ net vendeur, soit hors droits, frais et honoraires afférents à la cession.

Prix global proposé ventilé comme suit :

Éléments incorporels : €
(Droit au bail, enseigne, nom commercial, clientèle et achalandage y attachés, bénéfice de la licence IV attachée à ce fonds)

Éléments corporels : €
(Actifs corporels en pleine propriété, tels qu'inventoriés par la SELARL ANGLE DROIT NANCY-COMMERCY, Commissaires de Justice associés).

Les modalités de règlement du prix devront être précisées, de même que le mode de financement de l'opération et les garanties financières attachées au parfait paiement du prix. En cas de recours à un financement bancaire, les attestations correspondantes devront être fournies.

NB 1 : La cession de ces éléments est faite en l'état, aux risques et périls du cessionnaire, et sans autre garantie que celles de leur existence matérielle au jour de la cession.

NB 2 : S'agissant d'une vente judiciaire, l'offre doit être formulée de manière ferme et définitive, sans condition suspensive de quelque nature que ce soit. Une telle condition serait réputée non écrite.

NB 3 : Toute offre transmise au Liquidateur revêt un caractère engageant irréversible. Aucune modification de l'offre ne pourra être admise, sauf à ce qu'elle le soit dans un sens favorable à la procédure de Liquidation Judiciaire, et aux intérêts en présence.

2°) Il convient de préciser au profit de qui la cession est sollicitée, à savoir :

. Vous, en tant que personne physique

 [www.berthelot-mj.eu](mailto:bduboc@berthelot-mj.eu)

L'état civil complet, une photocopie recto verso d'une pièce d'identité, une attestation sur l'honneur de l'origine des fonds et une attestation d'indépendance devront être joints.

OU

. Société „X“ représentée par

Les statuts et le cas échéant la répartition actuelle du capital social, un extrait Kbis daté de moins de 3 mois, l'état civil complet et une photocopie recto verso d'une pièce d'identité du dirigeant, ainsi qu'une attestation sur l'honneur de l'origine des fonds et une attestation d'indépendance devront être joints.

S'il s'agit d'une société à constituer, il convient de préciser l'identité complète des associés et futur dirigeant. Une photocopie de la carte d'identité de chacun devra être jointe à l'offre. L'offre sera alors émise par une personne physique ou morale déjà constituée, avec faculté de substitution au bénéfice de la société à constituer.

Une faculté de substitution au profit d'une tierce personne, dont l'acquéreur se porte fort, est possible, à condition d'être expressément prévue dans l'offre.

3°) Actes de cession :

Un notaire, dont l'intégralité des frais et honoraires devront être pris en charge par le cessionnaire, sera commis afin de procéder à la rédaction de l'acte de cession et toutes les formalités légales.

4°) Une attestation de financement, ainsi qu'une attestation concernant l'origine des fonds (propres) et d'indépendance devra accompagner votre offre (modèles ci-joint).

Pour mémoire :

Conformément à l'article L.642-3 du Code de commerce applicable par renvoi de l'article L.642-20 du même code :

« *Ni le débiteur, au titre de l'un quelconque de ses patrimoines, ni les dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire, ni les parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni les personnes ayant ou ayant eu la qualité de contrôleur au cours de la procédure ne sont admis, directement ou par personne interposée, à présenter une offre. De même, il est fait interdiction à ces personnes d'acquérir, dans les cinq années suivant la cession, tout ou partie des biens compris dans cette cession, directement ou indirectement, ainsi que d'acquérir des parts ou titres de capital de toute société ayant dans son patrimoine, directement ou indirectement, tout ou partie de ces biens, ainsi que des valeurs mobilières donnant accès, dans le même délai, au capital de cette société.* »

Restant à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement que vous jugeriez utile de connaître,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Mon Cher Maître, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Bérénice DUBOC



BAR-LE-DUC
BETTANCOURT-LA-FERRÉE
GRASSE
GRENOBLE
ROANNE
ROMANS-SUR-ISERE
SAVIGNEUX